

COMMUNE DE GUERLÉDAN

ELECTION DES MEMBRES PROPRIETAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CAUREL – GUERLÉDAN – ST-CARADEC – ST-CONNEC

Articles L. 121-4, R. 123-31 du Code Rural et de la Pêche Maritime

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

pour l'élection par le conseil municipal de GUERLÉDAN des propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune qui seront appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (2 titulaires et 1 suppléant).

Les propriétaires (propriétaires ou nu-propriétaires), exploitants ou non, de biens fonciers non bâtis dans la commune de GUERLÉDAN désireux de siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, en qualité de membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le conseil municipal, sont invités à se faire connaître par lettre adressée à Monsieur le Maire.

Cette élection aura lieu le 24 septembre 2020. Les candidatures pourront être reçues à la mairie de GUERLÉDAN jusqu'au 21 septembre 2020 à 12 heures.

Le Maire de Guerlédan,
Hervé LE LU